



Vol+fraude carte teoz, ma banque exige un remboursement !

Par **deborahL**, le 20/06/2011 à 14:07

Bonjour,rnrnTout d'abord merci pour les eventuelles futur reponse.rnrnJe vous explique mon malheureux periple.rnrnJ'ai gracieusement heberger une amie, durant l'annee en cours, elle avait meme fait parvenir son courrier à mon adresse. Suite à un conflit il y a a peu pres deux mois elle est partit avec toutes ces affaires. malheureusement je me suis aperçu trop tard qu'elle etait aller voler en mon absence dans mon coffre à papier important, ma carte teoz ainsi que ces codes. rnrnCette carte teoz m'avait etait proposé un an plus tot suite à un credit à la conso fait avec ma banque, il m'avait dit de ne jamais y toucher mais qu'elle etait obligatoire si credit demandé. Je ne l'ai donc jamais utilisé et ne m'y suit meme jamais interesséernrll ya quelque jours , j'ouvre mon courrier teoz et m'appercois que **8000e** on etait pris de cette reserve d'argent imposé par ma banque ! depuis environs 3mois c'est la premiere facture (*detaillé*) que je recois.rnrnJe suis aller imediatement faire opposition de toutes mes cartes visa autant que teoz et à la police une main courante pour le moment car j'ai dit à la police que je conaissais l'identité de la personne frauduleuse. Il y a eu confrontation elle à tout avouer et c'est engager à me rembourser. Ce que je ne croit pas.rnrnBref; je suis aller voir ma banque il m'on affirmer que contenu du fait que je connais la personne **je suis tenue de rembourser moi meme ces -8000euros** ???rnrn[s]**Est-ce vrai ? que faire dans ce cas ? je ne veux pas et ne peu pas payer un credit revolving de 8000euros** :([/s] merci de votre aide ...

Par **mimi493**, le 20/06/2011 à 14:13

Vous refusez de porter plainte, une main courante n'a aucune valeur.

Par **deborahL**, le **20/06/2011** à **16:32**

non je ne refuse pas de porter plainte ! la police a decider eux en priorité de lui laisser la chance de rembourser avant de porter plainte puisqu'elle à fait ces aveux. rnrnDemains nous nous rendons moi et elle à ma banque pour leur proposé qu'elle recupere la totalité du credit sur son compte à elle , ou un autre moyen pour que je n'ai plu jamais rien à payer rnrnsi cela ne se fait pas je porterais plainte et justement aimerais savoir si la totalité de la somme due me sera rembourser car je porterais plainte pour vol + usurpation d'identité + fraude + abus de confiance

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **17:28**

[citation]non je ne refuse pas de porter plainte ! la police a decider eux en priorité de lui laisser la chance de rembourser avant de porter plainte puisqu'elle à fait ces aveux[/citation]. non, ce n'est pas la police qui décide, elle vous a fait cette proposition et vous avez accepté rnrn[citation]si cela ne se fait pas je porterais plainte et justement aimerais savoir si la totalité de la somme due me sera rembourser car je porterais plainte pour vol + usurpation d'identité + fraude + abus de confiance[/citation] non, vous relaterez les faits et le procureur qualifera les faits

Par **deborahL**, le **20/06/2011** à **17:52**

je ne repete que les propres mots employé par le brigadier rencontré ! oui je l'ai accepté